



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 129144

Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences désastreuses qu'implique le décret du 30 septembre 2011 relatif aux règles nutritionnelles dans les restaurants scolaires. En effet, ce décret prévoit qu'à chaque repas un plat protidique d'origine animale soit proposé aux enfants et au personnel de ces établissements. Cette mesure encourage une surconsommation de viande et ses implications pour la santé et l'environnement sont avérées: élevage industriel, pollution des ressources naturelles, souffrance animale, obésité et maladies cardio-vasculaires. Il demande donc au ministre du travail, de l'emploi et de la santé quelles dispositions législatives susceptibles d'introduire les plats protidiqes d'origine végétale peuvent être prises.

Données clés

Auteur : [M. François de Rugy](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129144

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1819

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)